

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20261012-2026_184_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ***PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DU DÉFICIT DE LA RÉGIE DE RECETTES DU CINEMA (7.10)***

Service : *Finances*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_130_DEL en date du 5 octobre 2026, autorisant Monsieur le maire à procéder à l'apurement des régies déficitaires,

VU le budget primitif 2026,

CONSIDÉRANT une erreur matérielle qui a entraîné un déficit de 18 euros en août 2026,

DÉCIDE

✚ **DE PRENDRE EN CHARGE** sur le budget de la Ville le déficit de la régie de recettes du cinéma d'un montant de 18 euros,

✚ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 67 du budget.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 12 octobre 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 13 octobre 2026, publiée sur le site internet de la ville le 13 octobre 2026.